

**Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 2 février 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,

Le dix février, à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Thierry BIHAN

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Thierry BIHAN à Gilles LE MENACH

DELIBERATION n°2017-06 : Demande de financement - Réserve parlementaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances,

Le complexe sportif a été réalisé dans les années 1980 et nécessite aujourd'hui une rénovation. Une partie de la toiture de la salle omnisport a été renouvelée au début des années 2000 mais l'autre partie nécessite aujourd'hui également un remplacement.

Les installations du complexe sportif sont à destination des scolaires, de l'accueil de loisirs et de la maison des jeunes, dont le local est hébergé dans ce complexe sportif,

Considérant que la toiture de la salle omnisports nécessite un remplacement d'une partie des panneaux en polycarbonates,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE

- **d'approuver le projet** de rénovation de la toiture de la salle omnisports du complexe sportif,

- **de solliciter les financements** selon les plans de financement prévisionnel suivants :

Bénéficiaire du projet	Commune de Groix
Intitulé du projet	Rénovation Bâtiments communaux Jeunesse – complexe sportif

DÉPENSES			RESSOURCES		
Nature (préciser et détailler les postes de dépenses)	Montant HT	Montant TTC	Origine	Montant H.T.	%
Dépenses éligibles			Aides publiques		
Complexe sportif	53 000,00	64 800,00			
Réfection toiture salle de sports	53 000,00	63 600,00	Etat- DETR – 2017 sur toiture salle de sports	14 580,00	27,00%
Etudes RT, publication AO	1 000,00	1 200,00	Réserve parlementaire	13 000,00	24,07%
			-		
			Sous-total aides publiques	27 580,00	51,07%
			Autres Recettes		
			Autofinancement sur dépenses éligibles	26 420,00	48,93%
Sous total des dépenses éligibles	54 000,00	64 800,00			
Total des dépenses éligibles	54 000,00	64 800,00	Total des recettes(sur assiette éligible)	54 000,00	100,00%

- d'autoriser le Maire à signer tout document utile à la bonne réalisation de ce projet.

Fait à l'île de Groix, le 13 février 2017
 Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 février 2017 et de la publication le 11e 13 février 2017.

Fait à l'île de GROIX, le le 13 février 2017
 le Maire



J. Ym

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 2 février 2017
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,
Le dix février, à dix-sept heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN
Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Thierry BIHAN
Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Thierry BIHAN à Gilles LE MENACH

DELIBERATION n°2017-07 : Demande de financement - DETR 2017 : Maison de santé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances,
Considérant l'intérêt de réaliser un équipement pour accueillir le projet de maison de santé de l'association des professionnels de santé de l'île de Groix,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal
Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE

- d'approuver le projet de maison de santé selon les plans d'avant-projet présentés,
- de solliciter les financements selon le plan de financement prévisionnel suivant

DEPENSES ELIGIBLES	Montant € H.T.	RECETTES REELLES	%	Montant €
Acquisitions immobilières	-	Etat - FNADT- zone fragile	8,83%	100 000
VRD	70 000	Etat - DETR	22,08%	250 000
Travaux	913 568	Etat - CPER - Volet territorial FNADT	8,83%	100 000
Maîtrise d'œuvre	144 000	Région - Contrat de partenariat -AIP	8,83%	100 000
Etudes (géomètre, divers...)	4 459	région - Contrat de partenariat -Pays de Lorient	13,25%	150 000
Frais de communication, publicité		Département	0,00%	0
		Loyers sur 10 ans	17,67%	200 000
		Total Cofinancements	79,50%	900 000
		Commune - Autofinancement	20,50%	232 027
TOTAL	1 132 027	TOTAL	100,00%	1132027

* Les aléas sont inéligibles à la Régions, pris à hauteur de 5% maxi du coût des dépenses éligibles au FNADT

- d'autoriser le Maire à signer tout document utile à la bonne réalisation de ce projet.

Fait à l'île de Groix, le 13 février 2017
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 février 2017 et de la publication le 13 février 2017.

Fait à l'île de GROIX, le 13 février 2017
le Maire



**Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 2 février 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,

Le dix février, à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Thierry BIHAN

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Thierry BIHAN à Gilles LE MENACH

DELIBERATION n°2017-08 : Maison de santé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances,

Considérant l'intérêt de réaliser un équipement pour accueillir le projet de maison de santé de l'association des professionnels de santé de l'île de Groix,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE

- d'approuver le projet de maison de santé selon les plans présentés
- de solliciter les financements selon le plan de financement prévisionnel suivant
- d'autoriser le Maire à signer tout document utile à la bonne réalisation de ce projet.



Envoyé en préfecture le 16/02/2017

Reçu en préfecture le 16/02/2017

Affiché le

ID : 056-215600693-20170210-CM_2017_08-DE

DEPENSES GLOBALES	Montant € H.T.	RECETTES REELLES	%	Montant €
Acquisitions immobilières	26 974	Etat - FNADT- zone fragile	8,63%	100 000
VRD	70 000	Etat - DETR	21,57%	250 000
Travaux	913 568	Etat - CPER - Volet territorial FNADT	8,63%	100 000
Maîtrise d'œuvre	144 000	Région - Contrat de partenariat -AIP	8,63%	100 000
Etudes (géomètre, divers...)	4 459	région - Contrat de partenariat -Pays de Lorient	17,26%	200 000
Frais de communication, publicité		Département	0,00%	0
		Loyers sur 10 ans	12,94%	150 000
		Total Cofinancements	77,65%	900 000
		Commune - Autofinancement	22,35%	259 001
TOTAL	1 159 001	TOTAL	100%	1 159 001

DEPENSES ELIGIBLES	Montant € H.T.	RECETTES REELLES	%	Montant €
Acquisitions immobilières	-	Etat - FNADT- zone fragile	8,83%	100 000
VRD	70 000	Etat - DETR	22,08%	250 000
Travaux	913 568	Etat - CPER - Volet territorial FNADT	8,83%	100 000
Maîtrise d'œuvre	144 000	Région - Contrat de partenariat -AIP	8,83%	100 000
Etudes (géomètre, divers...)	4 459	région - Contrat de partenariat -Pays de Lorient	13,25%	150 000
Frais de communication, publicité		Département	0,00%	0
		Loyers sur 10 ans	17,67%	200 000
		Total Cofinancements	79,50%	900 000
		Commune - Autofinancement	20,50%	232 027
TOTAL	1 132 027	TOTAL	100,00%	1132027

* Les aléas sont inéligibles à la Régions, pris à hauteur de 5% maxi du coût des dépenses éligibles au FNADT

**les VRD sont inéligibles au FNADT & éligibilité à confirmer pour la Région.

Fait à l'île de Groix, le 13 février 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 février 2017 et de la publication le 13 février 2017.

Fait à l'île de GROIX, le le 13 février 2017

le Maire



[Handwritten signature]

**Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 2 février 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,

Le dix février, à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Thierry BIHAN

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Thierry BIHAN à Gilles LE MENACH

DELIBERATION n°2017-09 : Demande de financement - DETR 2017 : Travaux dans les bâtiments communaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances,

Le programme de travaux dans les bâtiments communaux pour 2017 concerne en particulier les travaux de rénovation en vue d'amélioration du confort et des économies d'énergie.

De plus, la mise en place de sanitaires publics à proximité des plages surveillées de Port Mélite et Locmaria est inscrite comme priorité dans le cadre du programme d'attractivité touristique.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE

- **d'approuver les projets de travaux** de rénovation des bâtiments communaux présentés, à la salle des fêtes, au complexe sportif, et la mise en place de sanitaire publics à proximité des plages surveillées,
- **de solliciter les financements** selon le plan de financement prévisionnel suivant

- **d'autoriser le Maire** à signer tout document utile à la bonne réalisation de ce projet.

DÉPENSES			RESSOURCES		
Nature (préciser et détailler les postes de dépenses)	Montant HT	Montant TTC	Origine	Montant H.T.	%
Dépenses éligibles			Aides publiques		
Travaux	256 000,00	307 200,00	Etat – DETR 2017	70 740,00	27,00%
Complexe sportif – toiture salle omnisport	53 000,00	63 600,00	Département – Sanitaires plages	44 700,00	17,06%
		0,00			
Salle des fêtes	54 000,00	64 800,00	Réserve parlementaire sur Complexe sportif	13 000,00	4,96%
Travaux réfection grande salle	50 000,00	60 000,00			
Percement ouverture entre 2 petites salles	4 000,00	4 800,00	-		
			Sous-total aides publiques	128 440,00	49,02%
			Autres Recettes		
Sanitaires plages	149 000,00	178 800,00			
Maîtrise d'oeuvre sans études conception	4 000,00	4 800,00			
Marge pour imprévus					
Autres dépenses	2 000,00	2 400,00	Autofinancement sur dépenses éligibles	133 560,00	50,98%
- frais de communication, de publicité	2 000,00	2 400,00			

Fait à l'île de Groix, le 13 février 2017
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 février 2017 et de la publication le 13 février 2017.

Fait à l'île de GROIX, le 13 février 2017
le Maire



**Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 2 février 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,

Le dix février, à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Thierry BIHAN

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Thierry BIHAN à Gilles LE MENACH

DELIBERATION n°2017-10 : Projet "Office du tourisme - Maison de l'île" - conventionnement avec Lorient agglomération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics,

La commune de Groix et Lorient agglomération doivent trouver le meilleur mode de travail en commun afin de mener à bien et le plus rapidement possible la réalisation du nouvel équipement "office du tourisme / Maison de l'île". La commune doit en effet fournir à Lorient agglomération l'enveloppe complète, d'une surface importante et non négociable, nécessaire à l'accueil de l'antenne de l'office du tourisme communautaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

AUTORISE le Maire à convenir du mode de travail et du montage juridique le plus adéquat pour la commande publique nécessaire à la réalisation du nouvel équipement "office du tourisme - maison de l'île"

DIT que la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera soumise à délibération lors du prochain conseil municipal.

Fait à l'île de Groix, le 13 février 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 février 2017 et de la publication le 11e 13 février 2017.

Fait à l'île de GROIX, le le 13 février 2017

le Maire

